

# PAWORAMAS

L'actualité des Risques majeurs

## Bulletin trimestriel de veille

N°23 - Avril 2012  
1er trimestre 2012

Droit - Les derniers textes parus  
Actes administratifs en Rhone-Alpes  
Questions parlementaires  
Jurisprudence  
Veille technologique

# Panoramas

---

L'actualité des risques majeurs

N° 23 – 1er trimestre 2012

« Panoramas » est un bulletin de veille trimestriel  
édité par l'Institut des Risques Majeurs (IRMa), 15 rue Eugène Faure, 38000 Grenoble

## Veille réglementaire

1. [Droit - Les derniers textes parus](#)----- 2
2. [Les actes administratifs en Rhône-Alpes](#)----- 8
3. [Questions parlementaires](#)----- 16
4. [Jurisprudence](#)----- 17

## Veille technologique internationale

1. [Risques naturels](#)-----18
2. [Risques technologiques](#)-----20

## Pour aller plus loin...

- [Sélection bibliographique de documents](#)-----21

©IRMa - Tous droits de réservés. Les copies, reproductions, citations intégrales ou partielles autre que strictement privée et individuelle, sont illicites sans autorisation formelle de l'auteur ou de l'éditeur.

Contact : Nelly MIONI (IRMa), [nelly.mioni@irma-grenoble.com](mailto:nelly.mioni@irma-grenoble.com) , Tél. : 04 76 47 73 73  
ou consultez <http://www.irma-grenoble.com>

©IRMa - Tous droits réservés.

## 1. - DROIT - Sélection des derniers textes parus au cours du 1er trimestre 2012

*L'Institut des Risques Majeurs vous signale les principaux textes législatifs et réglementaires parus au Journal Officiel au cours du trimestre, et classés par grands thèmes : textes généraux, risques naturels, arrêtés « Cat-Nat », risques industriels, ouvrages hydrauliques, risque nucléaire, sécurité civile, TMD.*

### TEXTES GÉNÉRAUX

#### **Circulaire relative à l'organisation gouvernementale pour la gestion des crises majeures**

Source : [Légifrance](#), 02/01/2012

Le dispositif mis en place en cas de crise majeure, selon les préconisations du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale (2008) a été testé et a fait l'objet de retours d'expérience positifs. Assurant la coordination interministérielle nécessaire à l'analyse et à la prise de décision, il s'applique aux crises majeures intervenant sur le territoire national ou affectant les ressortissants et les intérêts français à l'étranger. L'annexe de la circulaire fixe les règles d'organisation et de fonctionnement de la cellule interministérielle de crise (CIC), outil central du dispositif.

#### **Loi de finances pour 2012 : les principales dispositions en matière d'environnement**

Source : [Localtis Info](#), 09/01/2012

La loi de finances pour 2012 publiée le 29 décembre dernier comporte plusieurs nouveautés en matière d'environnement et d'énergie intéressant directement les collectivités : une nouvelle répartition du financement des plans de prévention des risques technologiques (PPRT), la modification de la répartition du produit de la redevance sur les concessions hydroélectriques, une contribution annuelle au bénéfice de l'Office national des forêts, une meilleure intégration des substances dangereuses pour l'environnement dans l'assiette des redevances...

#### **Ordonnance n° 2012-34 du 11 janvier 2012 portant simplification, réforme et harmonisation des dispositions de police administrative et de police judiciaire du code de l'environnement**

Source : [Legifrance](#), JORF n°0010 du 12 janvier 2012 page 564 texte n° 6

Jeudi 12 janvier, une ordonnance visant à harmoniser et à simplifier les dispositions du code de l'environnement a été publiée au Journal officiel. Tout en actualisant les dispositions du code de l'environnement pour les rendre conformes aux dernières jurisprudences constitutionnelles, européennes et administratives, notamment s'agissant des garanties de procédure pour les justiciables, l'ordonnance uniformise les instruments de la police administrative utilisés dans les différents domaines régis par ce code.

#### **La directive "étude d'impact" est refondue**

Source : [Actu Environnement](#), 03/02/2012

La directive 85/337 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, plus connue sous le nom de directive "étude d'impact", est abrogée et remplacée par une nouvelle directive publiée le 28 janvier au Journal officiel de l'Union européenne. [En savoir plus : http://eur-lex.europa.eu](http://eur-lex.europa.eu)

**Circulaire DGPAAT/SDFB/C2012-3016 du 20 février 2012 : Réécriture du code forestier -partie législative**

Source : [Légifrance](#), 20/02/2012

L'ordonnance du 26 janvier 2012 correspond à la réécriture de la partie législative du code forestier. La structure du code a été simplifiée afin d'améliorer sa cohérence. Le nouveau plan s'organise en fonction du régime de propriété des forêts. L'essentiel de la recodification intervient à droit constant, sous réserve des modifications rendues nécessaires pour assurer le respect de la hiérarchie des normes et la cohérence rédactionnelle des textes, harmoniser l'état du droit, remédier aux éventuelles erreurs et abroger les dispositions obsolètes ou devenues sans objet. L'ordonnance a modifié, au fond, certaines dispositions en matière de procédure et de sanctions pénales et de défense de la forêt contre l'incendie.

**Loi Warsmann : les mesures définitivement adoptées qui concernent l'environnement**

Source : [Actu Environnement](#), 01/03/2012

Cote IRMa : sc-aut-droit

Mercredi 29 février 2012, les députés ont définitivement adopté la proposition de loi relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives qui contient diverses mesures modifiant des dispositions légales liées à l'environnement. [En savoir plus : http://www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr)

## RISQUES NATURELS

**Arrêté du 20 décembre 2011 portant approbation du schéma directeur de prévision des crues du bassin Rhône-Méditerranée**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0038 du 14 février 2012 page 2522 texte n° 5

Le schéma directeur de prévision des crues du bassin Rhône-Méditerranée est approuvé. Il est mis à la disposition du public dans les préfectures des départements inclus dans le bassin. Il est également consultable sur le site internet de la DREAL Rhône-Alpes. Il remplace et annule le précédent schéma en date du 26 juillet 2005. [En savoir plus : http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)

**Circulaire du 6 janvier 2012 relative à la prévention des risques miniers résiduels**

Source : [circulaires.gouv.fr](#), 06/01/2012

Cette circulaire a pour objet, d'une part, d'apporter des éléments méthodologiques de gestion des risques miniers résiduels suite à l'arrêt des exploitations minières, d'autre part, de préciser et d'actualiser les modalités d'élaboration et/ou de révision des PPRM (plans de prévention des risques miniers). Elle abroge et remplace la circulaire du 3 mars 2008.

**Décret n° 2012-219 du 16 février 2012 relatif à la stratégie nationale pour la mer et le littoral et aux documents stratégiques de façade**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0041 du 17 février 2012 page 2781 texte n° 6

Ce décret précise les modalités d'élaboration de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) et des documents stratégiques de façade (DSF) selon les dispositions de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et les engagements pris dans le cadre du Grenelle de la mer.

Instruction du 22 février 2012 relative aux thèmes prioritaires d'actions nationales en matière de risques naturels et hydrauliques pour 2012-2013

Source : [Bulletin Officiel du Ministère du Développement durable](#), N° 5 - 25 mars 2012 [Rubrique Prévention des risques]

Cette instruction a pour objet de renforcer l'efficacité et la cohérence des actions de l'État dans la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels qui implique de nombreux acteurs à différentes échelles. Elle définit un certain nombre de directions structurantes pour les rendre plus lisibles. Ce texte, applicable immédiatement, abroge l'instruction D 10007956 du 28 juin 2010.

## ARRÊTÉS « CAT-NAT »

**Arrêté du 30 janvier 2012 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0028 du 2 février 2012 page 1929 texte n° 23

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulée de boue, les inondations par remontée de nappe phréatique, les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues, les mouvements de terrain et les séismes.

**Arrêté du 30 janvier 2012 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0028 du 2 février 2012 page 1931 texte n° 24

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Cet arrêté concerne les départements de la Gironde et du Tarn.

**Arrêté du 1er mars 2012 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0057 du 7 mars 2012 page 4236 texte n° 7

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulée de boue, les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues, les mouvements de terrain et les séismes. En Rhône-Alpes, ce texte concerne les dommages causés par les inondations et coulées de boue survenus en novembre et décembre 2011 dans les départements suivants : *Ardèche* (Bourg-Saint-Andéol, Chambonas), *Isère* (Le Gua) ; *Savoie* (Saint-Vital, Verrens-Arvey, Tournon).

**Arrêté du 1er mars 2012 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0057 du 7 mars 2012 page 4238 texte n° 8

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus en 2008 et 2010.

## RISQUES INDUSTRIELS

Décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0034 du 9 février 2012 page 2302 texte n° 12

Ce décret vient préciser les modalités de constitution et de fonctionnement des commissions de suivi de site et définit les diverses mesures en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Ces commissions se substituent aux comités locaux d'information et de concertation (CLIC) et aux commissions locales d'information et de surveillance (CLIS). La CSS a vocation à constituer un cadre d'échange, à suivre l'activité des ICPE concernées et à promouvoir l'information du public.

Instruction du 13 février 2012 : Taxe foncière sur les propriétés bâties. Exonération partielle des locaux d'habitation situés dans les zones d'exposition aux risques couvertes par un plan de prévention des risques miniers (art. 49 de la loi n° 2009-1674)

Source : [circulaires.gouv.fr](#), 13/02/2012

L'article 49 de la loi de finances rectificative pour 2009 (n° 2009-1674 du 30 décembre 2009) permet, sur délibération, aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, à hauteur de 25 % ou 50 %, les constructions affectées à l'habitation achevées antérieurement à la mise en place d'un plan de prévention des risques miniers et situées dans les zones d'exposition aux risques délimitées par le plan et définies au 1° du II de l'article L. 562-1 du code de l'environnement. Ces zones sont qualifiées de "zones de danger" par le code de l'environnement. Cette disposition, codifiée sous l'article 1383 G ter du code général des impôts, s'applique à compter des impositions établies au titre de 2011.

Circulaire du 20 février 2012 relative à la gestion des impacts environnementaux et sanitaires d'événements d'origine technologique en situation post-accidentelle

Source : [Bulletin Officiel du Ministère du Développement durable](#), N° 5 - 25 mars 2012 [Rubrique Prévention des risques]

Cette circulaire met en avant, au vu du retour d'expérience, les enjeux en terme de gestion des impacts environnementaux et sanitaires en situation post-accidentelle. Des éléments de doctrine sont définis pour l'organisation des services de l'État entre la phase d'urgence et la phase de gestion post-accidentelle afin d'évaluer et de gérer efficacement les conséquences environnementales et sanitaires des événements accidentels d'origine technologique (ICPE, canalisations de transport et transport de matières dangereuses).

## RISQUE NUCLÉAIRE

Avis n° 2011-AV-0137 du 29 novembre 2011 de l'Autorité de sûreté nucléaire sur la poursuite du fonctionnement de l'INB n° 156 implantée sur le site de Cadarache

Source : [Bulletin officiel ASN](#), 11/01/2012

L'Autorité de sûreté nucléaire "estime, sur la base des documents transmis par le CEA susvisés et des résultats de l'exercice de sa mission de contrôle, que le niveau de sûreté de l'INB n° 156 est satisfaisant." Elle considère que l'INB n° 156, située sur le site de Cadarache, est apte à être exploitée pour une durée de dix années supplémentaires, sous réserve que les demandes formulées dans sa lettre du 16 août 2011 soient satisfaites.

**Avis n° 2012-AV-0140 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 5 janvier 2012 sur le projet de décret modifiant le périmètre de l'installation nucléaire de base n° 151, dénommée Mélox (Gard)**

Source : [Bulletin officiel ASN](#), 08/02/2012

Considérant que le projet de décret en cause a pour objet une modification de périmètre de l'installation nucléaire de base permettant l'intégration de deux nouveaux groupes électrogènes de secours améliorant la sûreté de l'installation, l'ASN donne un avis favorable à ce projet de décret.

**Décision n° 2012-DC-0254 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 5 janvier 2012 établissant la liste des installations nucléaires de base au 31 décembre 2011**

Source : [Bulletin officiel ASN](#), 17/01/2012

Liste des installations nucléaires de base, établie par l'Autorité de sûreté nucléaire, au 31 décembre 2011.

**Circulaire interministérielle des exercices d'urgence nucléaire et radiologique NOR/IOC/E/11/34876/C**

Source : [Légifrance](#), 13/01/2012

Cette circulaire interministérielle signée le 20 décembre 2012, présente le retour d'expérience des exercices de 2011, ainsi que les principaux objectifs nationaux et le calendrier des exercices nucléaires et radiologiques pour l'année 2012. Un guide pour la préparation et l'évaluation des exercices est annexé.

**Le code de l'environnement intègre la législation sur la transparence et la sécurité nucléaire, la gestion des déchets radioactifs et la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire**

Source : [Site Internet de l'Autorité de Sûreté Nucléaire \(ASN\)](#), 20/01/2012

Depuis le 6 janvier 2012, trois textes fondamentaux sont intégrés dans le code de l'environnement, dans un souci de simplification, afin que les citoyens aient connaissance de l'ensemble des dispositions qui concernent le domaine nucléaire.

**Avis n° 2012-AV-0141 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 24 janvier 2012 sur le projet d'arrêté fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base**

Source : [Bulletin officiel ASN](#), 08/02/2012

L'ASN donne un avis favorable au projet d'arrêté (du 7 février 2012) qui fixe les règles générales applicables à la conception, la construction, le fonctionnement, la mise à l'arrêt définitif, le démantèlement, l'entretien et la surveillance des installations nucléaires de base, pour la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 593-1 du code de l'environnement.

**Arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base (INB)**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0033 du 8 février 2012 page 2231 texte n° 12

Cet arrêté définit les règles générales applicables à l'ensemble des installations nucléaires de base (INB), comme le prévoit l'article L. 593-4 du code de l'environnement. Les thèmes traités sont le management de la sûreté, l'information du public, la maîtrise des risques d'accident, la maîtrise de l'impact sur la santé et l'environnement, la gestion des déchets, les situations d'urgence. De nouvelles dispositions sont introduites telles que la surveillance des intervenants extérieurs par les exploitants nucléaires, l'extension des principes de qualité à l'ensemble des activités concourant à la protection des intérêts visés par la loi, la prise en compte de cumuls de situations pour démontrer de sûreté nucléaire, l'application aux installations nucléaires de base de certains textes réglementaires relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). [En savoir plus : http://classique.asn.fr](http://classique.asn.fr)

## RISQUES LIÉS AUX TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES (TMD)

**Arrêté du 12 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 22/12/2010 fixant les modalités de fonctionnement du guichet unique**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0303 du 31 décembre 2011 page 22990 texte n° 16

Cet arrêté précise le contenu de la base de données du téléservice "reseaux-et-canalizations.gouv.fr", géré par l'INERIS, les services qu'il offre et les modalités d'accès. Ce téléservice référence les réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques de transport ou de distribution de toutes catégories (notamment les réseaux électriques, de gaz, de communications électroniques, d'eau potable, d'assainissement, de matières dangereuses, de chaleur, ferroviaires ou guidés) en vue de prévenir leur endommagement en cas de travaux.

**Circulaire du 25 janvier 2012 relative aux dérogations à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises dangereuses les week-ends et à certaines périodes**

Source : [Bulletin Officiel du Ministère de l'Ecologie](#), N° 3 - 25 février 2012

Cette circulaire adressée aux préfets, vise à identifier un certain nombre de situations pour lesquelles il est possible d'alléger les procédures en vue d'octroyer des dérogations de longue durée à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises dangereuses les week-ends et à certaines périodes.

**Décret n° 2012-161 du 30 janvier 2012 modifiant le décret n° 84-810 du 30 août 1984 relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0028 du 2 février 2012 page 1939 texte n° 40

Ce décret vient définir les règles de sécurité, d'hygiène, d'habitabilité à bord des navires et de prévention de la pollution applicables aux navires français et étrangers. Il intervient dans le cadre du renforcement de la sécurité maritime en Europe réalisée grâce à l'adoption, le 23 avril 2009, de six directives et de deux règlements, qui constituent le troisième paquet sur la sécurité maritime dit "Erika III". Ce décret modifie ainsi le décret n° 84-810 du 30 août 1984 relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution.

**Le préfet maritime pourra désigner un port refuge aux navires en détresse**

Source : [La Gazette des Communes, des départements, des régions](#), 03/02/2012

"Les préfets maritimes pourront diriger les navires en détresse vers un port qu'ils auront désigné, selon un décret paru vendredi 3 février 2012 au Journal officiel, en application d'une directive européenne prise en 2009 après les naufrages des pétroliers Erika et Prestige." [En savoir plus : http://www.legifrance.gouv.fr](#)

**Avis relatif aux contrôles périodiques des grands récipients pour vrac, destinés au transport des marchandises dangereuses**

Source : [Bulletin Officiel du Ministère de l'Ecologie](#), N° 2 - 10 février 2012

Cet avis fixe les nouvelles modalités de contrôle périodique des grands récipients pour vrac (GRV) destinés au transport des marchandises dangereuses, conformément à la division 411 du règlement relatif à la sécurité des navires et à l'arrêté TMD. L'avis publié sous le numéro NOR : EQU0210075V au Bulletin officiel no 2002-9 du 25 mai 2002, est abrogé.

**Arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0045 du 22 février 2012 page 2988 texte n° 10

Cet arrêté encadre la préparation et l'exécution des travaux effectués à proximité des réseaux, afin notamment de prévenir leurs conséquences néfastes pour la sécurité des personnes et des biens, la protection de l'environnement et la continuité des services aux usagers de ces réseaux.

Pollution par hydrocarbures : publication de la résolution portant amendements aux limites de responsabilités

Source : [envirolex.fr](http://envirolex.fr), 27/02/2012

L'indemnisation des dommages dus à une pollution résultant du déversement d'hydrocarbures par des navires-citernes était régie par la Convention internationale de 1969 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures. Cette convention a été modifiée par un protocole de 1992, qui prévoit certaines limites de responsabilités. [Lien vers le décret : http://www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

## 2. Actes administratifs en Rhône-Alpes

*Vous trouverez ici, une sélection non exhaustive des textes officiels, extraite des Recueils des Actes Administratifs rhônalpins, classés par département.*

### ➤ AIN

Commune de BETTANT : Enquête publique du plan de prévention des risques "inondations"

Source : [DDT de l'Ain](#), 09/01/2012

Le Plan de Prévention des Risques (PPR) de la commune de Bettant est soumis à une enquête publique du 6 janvier au 7 février 2012 inclus. Le dossier est mis en ligne sur le site internet de la direction départementale des territoires (DDT) pendant la durée d'ouverture de l'enquête publique.

Arrêtés du 09 novembre 2011 portant prescription du plan de prévention des risques naturels "inondation de la Reyssouze et de ses affluents" sur les communes de Bourg en Bresse et de Cras sur Reyssouze

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain](#), N° 12 du 20 janvier 2012, P. 13 -14

Deux arrêtés préfectoraux portent prescription du plan de prévention des risques naturels "inondation de la Reyssouze et de ses affluents" sur les communes de Bourg-en-Bresse et de Cras sur Reyssouze. Les dossiers sont consultables dans les mairies de Bourg-en-Bresse, de Cras sur Reyssouze, et sur le site Internet de la DDT de l'Ain. [En savoir plus : http://www.ain.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.ain.developpement-durable.gouv.fr/)

Arrêté du 05 décembre 2011 portant approbation du plan de prévention des risques "chutes de rochers" sur la commune de Rossillon

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain](#), N° 12 du 20 janvier 2012, p. 26

Le PPR "chutes de rochers" sur la commune de Rossillon est approuvé. Il est tenu à la disposition du public avec l'ensemble des documents de la procédure : à la mairie de Rossillon, à la préfecture de l'Ain, à la sous-préfecture de Belley, à la DDT de l'Ain.

Commune de Montmerle-sur-Saône - Enquête publique sur le projet du PPR "inondations"

Source : [DDT de l'Ain \(Direction départementale des territoires\)](#), 20/02/2012

Par arrêté préfectoral du 27 janvier 2012, le PPR de la commune de Montmerle-sur-Saône est soumis à une enquête publique du 20 février 2012 au 23 mars 2012 inclus. Les pièces du dossier sont consultables en mairie et sur le site Internet de la DDT de l'Ain.

Commune de Cras-sur-Reyssouze - Enquête publique du plan de prévention des risques "inondations"  
Source : [DDT de l'Ain \(Direction départementale des territoires\)](#), 20/02/2012

Par arrêté préfectoral du 24 janvier 2012, le PPR de la commune de Cras-sur-Reyssouze est soumis à une enquête publique du 20 février au 23 mars 2012 inclus. Les pièces du dossier sont consultables en mairie et sur le site Internet de la DDT de l'Ain.

## ➤ ARDECHE

Arrêté préfectoral N° 20120017 prescrivant l'enquête publique du Plan de prévention des risques d'inondation et de mouvements de terrain dans la commune de Saint-Thomé

Source : [Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Ardèche](#), N° 8 - Janvier 2012, p. 31

Il sera procédé du 6 février au 9 mars 2012, à une enquête publique sur les dispositions du PPR d'inondation et de mouvements de terrain sur le territoire de la commune de Saint-Thomé.

## ➤ DROME

Arrêté n° 2012005-0008 du 5 janvier 2012 : Approbation du Plan de Prévention des Risques naturels-inondation prévisibles sur la commune de Savasse

Source : [DDT de la Drôme](#), 09/01/2012

Le Plan de Prévention des Risques naturels inondation prévisibles de la commune de Savasse est approuvé. Il est tenu à la disposition du public en mairie de Savasse ainsi qu'en préfecture de la Drôme (bureau des enquêtes publiques).

Approbation le 22 décembre 2011 du PPRT CHEDDITE à Clérieux

Source : [CLIC et PPRT de Rhône-Alpes](#), 10/01/2012

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) relatif à l'établissement exploité par la société CHEDDITE FRANCE sur le territoire de la commune de Clérieux, quartier Châtillon, est approuvé par arrêté préfectoral n° 2011 356-0006. Il doit être annexé aux documents d'urbanisme des communes de Clérieux, Chanos Curson, et Granges les Beaumont.

Arrêté n° 2012016-0003 portant prescription de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques inondation sur la commune de Valence

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 12 le 01/02/2012

L'élaboration du PPR inondation sur tout le territoire de la commune de Valence est prescrite. Un dossier d'avancement est consultable sur le site de la DDT de la Drôme. [En savoir plus :](#) <http://www.drome.equipement.gouv.fr>

Démarche d'élaboration d'un PPR inondation pour les villages de Chanos-Curson

Source : [DDT de la Drôme](#), 06/02/2012

Les villages de Chanos et de Curson ont déjà été le théâtre d'inondations, notamment lors des épisodes pluvieux de septembre 2008. La commune a été inondée par débordement de la Veauve et par des phénomènes de ruissellement de coteaux. Une démarche d'élaboration d'un PPR inondation est amorcée par la réalisation d'une cartographie de l'aléa.

**Arrêté n° 2012032-0004 portant prescription de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques inondation sur la commune de Chanos-Curson**

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 15 le 01/03/2012

Est prescrite l'élaboration du Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation sur tout le territoire de la commune de Chanos-Curson. [En savoir plus :](#)  
<http://www.drome.equipement.gouv.fr>

**Arrêté n° 2012051-0003 portant prescription de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques inondation sur la commune de Saint-Marcel-Les-Sauzet**

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 15 le 01/03/2012

Est prescrite l'élaboration du Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation sur tout le territoire de la commune de Saint-Marcel-Les-Sauzet.

**Arrêté n° 2012032-0003 portant approbation de la révision du plan de prévention des risques naturels inondations (PPRI) prévisibles sur la commune de Donzère.**

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 15 le 01/03/2012

Le Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la commune de Donzère est approuvé. Il est tenu à la disposition du public en mairie de Donzère, ainsi qu'en préfecture de la Drôme (bureau des Enquêtes Publiques).

**Arrêtés n° 2012032-0005 et 2012041-0005 modifiant les dossiers communaux pour l'information sur les risques des Acquéreurs et Locataires de biens immobiliers (IAL)**

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 15 le 01/03/2012

Arrêtés modifiant les dossiers communaux pour l'information sur les risques des Acquéreurs et Locataires de biens immobiliers, pour les communes de Chanos-Curson, Clérieux, Granges-les-Beaumont, Savasse, Chanos-Curson et Donzère.

## ➤ ISERE

**Arrêté n° 2011350-0010 : Annexion d'office du plan de prévention des risques technologiques pour les établissements ARKEMA et CEZUS à Jarrie, au Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de la commune de Vizille**

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), N° 1 le 02/01/2012

Le PPRT des Etablissements ARKEMA et CEZUS à Jarrie, est annexé d'office au Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune de Vizille.

**Arrêté n° 2011354-0027 : Approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) de la commune de Saint-Martin-Le-Vinoux**

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), N° 1 le 02/01/2012

Le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de la commune de Saint-Martin-le-Vinoux a été approuvé par arrêté préfectoral du 20 décembre 2011. Il abroge le périmètre de risques instauré précédemment en application de l'ancien article R111-3 du code de l'urbanisme approuvé le 6 décembre 1993. Le dossier est consultable : en préfecture sur rendez-vous, en mairie de la commune.

**Arrêté n° 2011355-0016 du 21 décembre 2011 : Prescription du PPRT pour les établissements ISOICHEM et PERSTORP à Le Pont-de-Claix**

Source : [CLIC et PPRT de Rhône-Alpes](#), 21/12/2011

L'élaboration du Plan de prévention des risques technologiques est prescrite sur le territoire des

communes de : Le-Pont-de-Claix, Bresson, Champagnier, Claix, Echirolles, Eybens, Grenoble, Jarrie, Seyssins et Varcès Allières et Risset. Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets toxiques, thermiques et de surpression.

**Arrêté préfectoral n° 2011355-0017 du 21 décembre 2011 portant prescription du nouveau PPRT Jarrie 2 ARKEMA et CEZUS**

Source : [CLIC et PPRT de Rhône-Alpes](#), 21/12/2011

La révision du plan de prévention des risques technologiques de Jarrie approuvée par l'arrêté préfectoral n° 2010-10482 du 20 décembre 2010, est prescrite sur le territoire des communes de : Jarrie, Brié et Angonnes, Champagnier, Champ sur Drac, Claix, Le Pont de Claix, Montchaboud, Notre Dame de Mésage, Saint Georges de Commiers, Saint Pierre de Mésage, Varcès Allières et Risset, Vaulnaveys le Bas, Vif et Vizille. Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets toxiques, thermiques et de surpression.

**Arrêté n° 2011362-0011 : Approbation du Plan Particulier d'Intervention de la plate-forme chimique de Roussillon**

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), N° 1 le 02/01/2012

Le PPI établi pour la plate-forme chimique de Roussillon située sur les communes de : Péage-de-Roussillon, Roussillon et Salaise-sur-Sanne, est approuvé au terme de sa révision et devient immédiatement applicable.

**Arrêté préfectoral n° 2012006-0016 du 6 janvier 2012 : Prorogation du délai d'approbation du PPRT de St-Quentin-Fallavier, Bonnefamille et Villefontaine (TOTAL)**

Source : [Le Dauphiné Libéré](#), 07/02/2012, p. 19 - Edition H38

Le délai d'approbation du Plan de prévention des risques technologiques de St-Quentin-Fallavier, Bonnefamille et Villefontaine (Etablissement TOTAL France) est prorogé jusqu'au 7 janvier 2013. [En savoir plus : http://www.pprtrhonealpes.com](#)

**Arrêté préfectoral n° 2012006-0017 du 6 janvier 2012 : Prorogation du délai d'approbation du PPRT de St-Quentin-Fallavier (SIGMA ALDRICH)**

Source : [Le Dauphiné Libéré](#), 07/02/2012, p. 19 - Edition H38

Le délai d'approbation du Plan de prévention des risques technologiques de St-Quentin-Fallavier (Etablissement SIGMA ALDRICH) est prorogé jusqu'au 7 janvier 2013. [En savoir plus : http://www.pprtrhonealpes.com](#)

**Arrêté interdépartemental N° 2012040-0011 du 1er février 2012 prorogeant le délai d'approbation du PPRT de Chasse-sur-Rhône**

Source : [Le Dauphiné Libéré](#), 02/03/2012, p. 21 - Edition H38

Le délai d'approbation du Plan de prévention des risques technologiques de Chasse-sur-Rhône a été prorogé jusqu'au 2 février 2013. [En savoir plus : http://www.pprtrhonealpes.com](#)

➤ LOIRE

**Arrêté N° DT-11-899 DU 19/12/2011 prolongeant le délai de prescription du PPRT de SNF à Andrézieux-Bouthéon**

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Loire](#), N° 12 - Décembre 2011, p. 65

Le délai d'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'établissement SNS SAS, prescrit par arrêté préfectoral du 30 juin 2010 et devant être finalisé 18 mois après sa prescription conformément à l'article R 515-40 du code de l'environnement, est prolongé de 12 mois. Ainsi, le délai d'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'établissement SNS SAS est reporté au 30 décembre 2012.

## Ø RHONE

Arrêté interpréfectoral N° 2012-040 - 0010 du 1er février 2012 portant prescription du plan de prévention des risques technologiques pour les établissements ADISSEO et TOURMALINE à Saint-Clair-du-Rhône

Source : [Recueil spécial des actes administratifs - Préfecture du Rhône](#), 13/02/2012, 13 février 2012 bis

L'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) est prescrite sur le territoire des communes de Saint Clair du Rhône, Chavanay, Condrieu, Les Roches de Condrieu, Saint Alban du Rhône, Saint Michel du Rhône, Saint Prim et Verin. Le périmètre d'étude du plan est délimité sur la carte figurant en annexe du présent arrêté. Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets toxiques, thermiques et de surpression.

Arrêté n° 2012-1026 du 13 février 2012 : Deuxième prorogation du délai d'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques pour l'établissement APPLICATION DES GAZ (ADG) à Saint-Genis-Laval

Source : [Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône](#), N° 2 - 29 février 2012, p. 48

Le délai d'approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de l'établissement APPLICATION DES GAZ (ADG) est prorogé jusqu'au 28 février 2013. [En savoir plus : http://www.pprtrhonealpes.com](#)

## ➤ SAVOIE

Arrêté préfectoral du 11 décembre 2011 portant approbation du PPRT autour de l'établissement UGITECH commune d'Ugine

Source : [CLIC et PPRT de Rhône-Alpes](#), 16/01/2012

Le Plan de prévention des risques technologiques autour de l'établissement UGITECH implanté sur la commune de Ugine est approuvé.

Arrêté préfectoral du 11 décembre 2011 portant approbation du PPRT autour de l'Etablissement Pétrolier de Chambéry EPC Commune de Chignin

Source : [CLIC et PPRT de Rhône-Alpes](#), 15/12/2011

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques autour du site de l'Etablissement Pétrolier de Chambéry EPC implanté sur le territoire de la commune de Chignin, est approuvé. Une partie du territoire des communes de Chignin et de Myans est susceptible d'être soumis aux effets de plusieurs phénomènes dangereux, générés par l'Etablissement EPC, de type thermique ou de surpression.

Arrêté DSIPC/SIDPC du 30 décembre 2011 portant prescription de la révision partielle du plan de prévention des risques naturels prévisibles (P.P.R.) de la commune de Saint Jean de Maurienne

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Savoie](#), Numéro 1215 - Parution le 09/02/2012, p. 6

La révision partielle du plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé le 11 octobre 1999, modifié le 6 mai 2002, est prescrite sur une partie du territoire de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne. Les risques pris en compte sur les secteurs concernés sont les crues torrentielles et les mouvements de terrain.

Arrêté DSIPC/SIDPC du 24 février 2012 : Modification du plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) de Vimines

Source : [Recueil des Actes Administratifs spécial - Préfecture de la Savoie](#), 28 mars 2012, p. 2

La modification du règlement du plan de prévention des risques naturels prévisibles est prescrite

©IRMa - Tous droits réservés.

sur la commune de Vimines pour les zones 2.02 et 2.04. Les risques pris en compte sur les secteurs concernés sont les glissements de terrain. La modification du PPR sera consultable en mairie de Vimines pendant une durée d'un mois, du 15 mars 2012 au 15 avril 2012.

**Arrêté DSIPC/SIDPC du 24 février 2012 : Approbation de la révision générale du plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) de la commune de Modane**

Source : [Recueil des Actes Administratifs spécial - Préfecture de la Savoie](#), 28 mars 2012

La révision générale du plan de prévention des risques naturels prévisibles sur la commune de Modane est approuvée.

**Arrêté DSIPC/SIDPC du 24 février 2012 : Approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) de la commune de Tours-en-Savoie**

Source : [Recueil des Actes Administratifs spécial - Préfecture de la Savoie](#), 28 mars 2012

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles sur les commune de Tours-en-Savoie est approuvé.

**Arrêtés DSIPC/SIDPC du 28 février 2012 : Modification du périmètre des PPR des communes d'Albiez le Jeune, d'Albiez Montrond, de Sollières-Sardières et de Termignon**

Source : [Recueil des Actes Administratifs spécial - Préfecture de la Savoie](#), 28 mars 2012

Quatre arrêtés portent modification du périmètre d'étude du Plan de prévention des risques naturels prévisibles des communes suivantes : Albiez le Jeune (crues torrentielles et mouvements de terrain), Albiez-Montrond (crues torrentielles, mouvements de terrain et avalanches), Sollières-Sardières (crues torrentielles, mouvements de terrain et avalanches), Termignon (crues torrentielles, mouvements de terrain et avalanches).

**Arrêté DSIPC/SIDPC du 13 mars 2012 : Modification de l'arrêté préfectoral du 18 mars 2010 modifié prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de la société MSSA à Saint-Marcel**

Source : [Recueil des Actes Administratifs spécial - Préfecture de la Savoie](#), 28 mars 2012

Le délai d'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour du site de la société MSSA sur le territoire de la commune de SAINT MARCEL, prescrit par arrêté préfectoral du 18 mars 2010 modifié, est prorogé de un an et demi, soit jusqu'au 18 mars 2013.

**Arrêté DDT / SSR /unité risques n° 2012-013 du 23 janvier 2012 : prescription de la révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Rhône sur les communes de la plaine de Chautagne**

Source : [Recueil des Actes Administratifs spécial - Préfecture de la Savoie](#), 28 mars 2012

La révision du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du Rhône sur les communes de la plaine de Chautagne (Chanaz, Chindrieux, Conjux, Motz, Ruffieux, Serrières en Chautagne, Vions) est prescrite conformément au plan figurant en annexe de cet arrêté.

## ➤ HAUTE-SAVOIE

**Arrêté N ° 2012030-0013 relatif à l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques lors de toute transaction concernant les biens immobiliers situés sur la commune de Faverges**

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie](#), N° 5 - 3 février 2012, p. 9

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers (IAL) sur les risques naturels et technologiques majeurs situés sur la commune de Faverges sont consignés dans un dossier communal d'information consultable en mairie et en préfecture.

Arrêté n° 2012034-0005 du 03/02/2012 portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de La Clusaz  
Source : [DDT Haute-Savoie](#), 21/02/2012

Il sera procédé, sur le territoire de la commune de La Clusaz, du vendredi 24 février au mercredi 28 mars inclus, à une enquête publique portant sur le projet de Plan de prévention des risques naturels prévisibles. Les pièces du dossier sont consultables en mairie et sur le site Internet de la DDT de Haute-Savoie.

### 3. Questions parlementaires

*Cette section recense les dernières questions parlementaires parues avec réponses, en lien avec les risques majeurs et leur prévention.*

---

#### RISQUES NATURELS

---

Utilisation des pistes DFCI (défense des forêts contre l'incendie) : *Question N° : 79426 de Mme Marie-Jo Zimmermann (Moselle)*

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales publiée au JO le : 24/01/2012 page : 836

En réponse à Mme Zimmermann qui souhaite savoir si une piste DFCI (défense des forêts contre l'incendie) peut avoir un autre usage et notamment être utilisée pour la desserte de constructions ou installations agricoles ou industrielles riveraines, le Gouvernement précise qu'en "application de l'article L.111-2 du Code de l'urbanisme, les propriétés riveraines ne jouissent pas des droits reconnus aux riverains des voies publiques."

Nouvelle réglementation parasismique : *Question N° : 123307 de M. Alain Suguenot (Côte-d'Or)*

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 28/02/2012 page : 1848

La nouvelle réglementation parasismique engendre un surcoût non négligeable pour des projets de création de bâtiments publics dont les études de conception ont débuté bien avant l'entrée en vigueur de la réglementation. M. Suguenot demande s'il est possible de tenir compte, dans la mise en oeuvre de cette réglementation parasismique, des projets dont les études de conception ont été engagées jusqu'à un point relativement avancé avant l'échéance du 1er mai 2011.

Construction en zone inondable : *Question N° : 46787 de M. Michel Liebgott (Moselle)*

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 13/03/2012 page : 2281

Dans les zones inondables à risque limité, des constructions peuvent être envisagées, en prenant en compte des prescriptions qui limiteront les conséquences et le coût des dommages subis lors d'une inondation ultérieure. Il s'agit par exemple, de remplacer des maisons individuelles de plain-pied par des bâtiments de deux ou trois niveaux en duplex.

Prévention des inondations en zone de montagne : *Question N° 125974 de M. Michel Bouvard (Savoie)*

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le : 13/03/2012 page : 2305

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la consultation des territoires organisée par l'administration sur le projet d'évaluation préliminaire des risques d'inondation. Il souhaite en particulier attirer son attention, en sa qualité de parlementaire de montagne et d'ancien président du Comité de Massif des Alpes sur les défauts qui marquent, à son avis, le travail engagé.

Des constructions peuvent-elles être envisagées dans des zones inondables mais à risque limité ?

Source : [La Gazette des Communes, des départements, des régions](#), 15/03/2012

"Oui, dans certaines conditions. Les principes et objectifs de la politique de prévention des risques d'inondation définis notamment dans la circulaire interministérielle du 24 janvier 1994 conduisent à distinguer deux types de zones."

---

## RISQUES TECHNOLOGIQUES

---

Mesure de la radioactivité de l'air : *Question N° : 120887 de Mme Martine Aurillac (Paris)*

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 10/01/2012 page : 265

Suite à la catastrophe de Fukushima au Japon, l'agence Tepco a relevé que le seuil de dangerosité passait au même niveau de dangerosité que le drame de Tchernobyl. Mme Aurillac souhaiterait savoir si le système "Téléray", mis en place en France au lendemain de l'accident nucléaire de Tchernobyl en 1986 et qui mesure la radioactivité de l'air, est suffisamment déployé et performant sur l'ensemble de nos territoires.

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sur les sites Seveso : *Question orale sans débat n° 1558S de M. Michel Savin (Isère)*

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Secrétariat d'État chargé du logement publiée dans le JO Sénat du 08/02/2012 - page 830

Cote IRMa : sc-aut-rti

M. Savin formule deux suggestions : "Le Gouvernement pourrait-il songer à modifier la procédure d'expropriation pour permettre de déclarer d'utilité publique l'expropriation de l'entreprise à l'origine du risque dès lors que le bilan "coût-avantage" sur les plans économique, social et environnemental plaide en faveur de cette solution ?" et "Ne serait-il pas envisageable de prévoir un crédit d'impôt pour les travaux effectués par les entreprises situées dans les zones de haut risque, hors zone d'expropriation ou de délaissement, afin d'alléger cette nouvelle charge financière, qui risque de mettre en difficulté plusieurs petites entreprises ?"

Moyens alloués aux commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base :

*Question N° : 124614 de M. Jean-Patrick Gille (Indre-et-Loire)*

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 14/02/2012

M. Gille demande quelles mesures pérennes le Gouvernement compte prendre pour donner de vrais moyens aux commissions locales d'information (CLI), gage d'une information proche et transparente sur les installations nucléaires.

Sécurité des centrales nucléaires : *Question N° : 126646 de M. Jacques Remiller (Isère)*

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 13/03/2012 page : 2297

L'opération commando menée par Greenpeace, le 5 décembre 2011, interroge les riverains et l'ensemble de la population sur les dispositifs de sécurité pris pour parer aux catastrophes naturelles (dont le drame de Fukushima a montré la nécessité), mais aussi les solutions prévues pour contrecarrer un assaut qu'il soit criminel, mafieux ou militaire. M. Remiller souhaite connaître les mesures qui seront prises en la matière.

**PPRT et travaux de protection : Question N° 124976 de Mme Cécile Dumoulin (Yvelines)**  
Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 13/03/2012  
page : 2301

Mme Cécile Dumoulin appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les obligations, pour les propriétaires de biens immobiliers frappés d'une obligation de travaux de protection, conformément aux dispositions de l'article L. 515-16 IV du code de l'environnement, sans en préciser la nature. Elle lui demande de lui indiquer quelles seraient les conséquences, pour les propriétaires, qui ne rempliraient pas les obligations en matière de protection.

**PPRT et servitude des riverains : Question N° 124975 de Mme Cécile Dumoulin (Yvelines)**  
Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 13/03/2012  
page : 2301

Mme Cécile Dumoulin demande si la prise en charge de la partie non couverte par le crédit d'impôt des travaux de renforcement du bâti ne pourrait être mise à la charge, partiellement ou en totalité, de l'exploitant de l'établissement concerné au travers d'un mécanisme complémentaire financé par lui.

**PPRT et coût de la couverture assurantielle des biens immobiliers : Question N° 124974 de Mme Cécile Dumoulin (Yvelines)**  
Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du MEDDTL publiée au JO le : 13/03/2012  
page : 2300

"L'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ne devrait en aucune manière modifier la couverture par les assurances des biens immobiliers concernés rien dans les études menées par le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) ni dans les échanges que celui-ci a avec la fédération française des sociétés d'assurance ne fait ressortir que les PPRT auront un impact sur les contrats et les primes d'assurance des personnes situées dans le périmètre d'exposition aux risques. [...]"

---

## AUTRE

---

**Révision du plan local d'urbanisme : Question écrite n° 17964 de M. Yves Détraigne (Marne)**  
Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Secrétariat d'État chargé du logement publiée dans le JO Sénat du 15/12/2011 - page 3226

M. Détraigne a été saisi par un maire, à la suite de la demande d'un administré souhaitant voir son terrain reclassé en "terrain constructible", alors même que cette parcelle a eu des antécédents industriels non négligeables. Le premier magistrat se demande si le fait de reclasser éventuellement ce terrain en zone constructible au cours d'une future révision du PLU, tout en connaissant l'historique de ladite parcelle, ne constituerait pas une faute.

**Installation d'un téléphone fixe dans les salles des fêtes et les lieux accueillant un public important : Question écrite n° 13220 de M. Jean Louis Masson (Moselle)**  
Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration publiée dans le JO Sénat du 01/03/2012 - page 586

Compte tenu de la généralisation du téléphone portable, M. Masson souhaiterait savoir si les services de sécurité recommandent encore actuellement le maintien d'un téléphone fixe ou si, dans un souci d'économie, une commune rurale peut décider sans problème de résilier l'abonnement au téléphone fixe.

## 4. Jurisprudence

### Démantèlement d'une installation nucléaire

Source : La Gazette des Communes, des départements, des régions, N° 3/2109 - 16 janvier 2012, p. 49

Dans le cadre d'une opération de démantèlement d'une installation nucléaire, l'information et la participation du public ne sont pas obligatoires. (Conseil d'Etat, 9 décembre 2011, req. n° 324294).

### Le Conseil d'État précise les possibilités de mise en demeure et de suspension d'une installation classée

Source : [Actu Environnement](#), 24/02/2012

"A l'occasion d'un contentieux portant sur une installation de compostage de déchets non conforme, le Conseil d'Etat apporte des précisions sur les possibilités données au préfet de mettre en demeure et de suspendre une installation." [En savoir plus : http://www.legifrance.gouv.fr/](http://www.legifrance.gouv.fr/)

### Plan de prévention des risques : une "zone de précaution" peut devenir "rouge", donc non constructible, dit le Conseil d'Etat

Source : [Le Courrier des maires et des élus locaux](#), 01/03/2012

Les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) doivent-ils être lus à l'aune du principe de précaution ? C'est ce que semble admettre le Conseil d'Etat, qui a décidé qu'une "zone de précaution" est susceptible de devenir une "zone rouge", donc inconstructible, dans une affaire concernant l'île de Jatte jugée en décembre 2011. Au-delà, cette décision pose la question de la force obligatoire d'un PPRI: générale et absolue, ou adaptable au cas par cas ? En savoir plus : <http://www.legifrance.com>

### Non-respect par un exploitant d'une ICPE des règles édictées par la Dreal : compétence liée du Préfet s'agissant de la mise en demeure

Source : [Le Fil envirodroit](#), 27/03/2012

"Dans un arrêt du 6 mars 2012, la Cour administrative d'appel (CAA) de Bordeaux rappelle qu'en cas d'inobservation des conditions imposées à une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), le préfet est tenu d'édicter une mise en demeure de satisfaire à ces conditions dans un délai déterminé, en vertu de "l'article L. 514-1 du Code de l'environnement." [Lien vers l'arrêt de la CAA de Bordeaux : http://www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

# VEILLE TECHNOLOGIQUE INTERNATIONALE

*La veille technologique de l'IRMa fait état des innovations techniques en liaison avec les risques majeurs.*

---

## RISQUES NATURELS

---

### **APIC : Service d'avertissement de pluie intense**

Source : [Météo-France](#), N° 14 - Décembre 2011, p. 18-19

APIC (Avertissement aux pluies intenses à l'échelle des communes) est un service d'avertissement pluies intenses de Météo-France. Il utilise tous les moyens techniques disponibles pour avertir au mieux, sans délai, les responsables des communes, pour qu'ils puissent prendre, en connaissance de cause, les mesures nécessaires. [En savoir plus : https://apic.meteo.fr](https://apic.meteo.fr)

### **La maison de demain se soulève en cas d'inondation**

Source : [7 sur 7 \(Belgique\)](#), 14/02/2012

Des architectes ont créé une maison au design avant-gardiste sur les bords de la Tamise, à Marlow, en Grande-Bretagne. Cette habitation, qui abrite tout de même trois chambres et repose sur un sous-sol en béton armé attaché sur quatre piliers, flotte lorsque la rivière sort de son lit.

### **Tous les séismes de 2011 en une vidéo**

Source : [Le Figaro](#), 14/02/2012

Une vidéo accélérée permet de visualiser sur une mappemonde tous les séismes d'une magnitude supérieure à 6 survenus à travers le monde au cours de l'année 2011. L'occasion de constater que celui qui a frappé le Japon le 11 mars 2011 est sans commune mesure avec les autres.

### **Cacher les bâtiments pour les protéger des séismes? La technique de l'invisibilité pourrait être la solution**

Source : [Cordis.europa.eu](#), 15/02/2012

Comment protéger les bâtiments en cas de séisme ? Un chercheur européen aurait trouvé la réponse : en utilisant une cape d'invisibilité, une technique qui rend un objet invisible aux ondes lumineuses, sonores ou vibrationnelles. Le séisme de Fukushima du printemps dernier qui avait touché le Japon a renforcé l'attention sur l'importance de sécuriser les centrales nucléaires et de s'assurer qu'elles résistent aux catastrophes naturelles, et plusieurs projets de recherche visent à élargir les connaissances dans le domaine de la sécurité énergétique.

### **Avalanches : votre iPhone pourrait bientôt vous sauver la vie**

Source : [Le Dauphiné Libéré](#), 17/02/2012, p. 36 - Edition H38

Cote IRMa : sc-aut-rna

Un jeune savoyard vient de développer une application iPhone, iSis, très simple d'utilisation qui permet aux secours de localiser une victime d'avalanche. Ignorant les barrières de la langue et les problèmes de réseau, l'iPhone envoie lui-même un SOS aux secours et transmet directement les coordonnées GPS. Les tests sur le terrain avec les PGHM de Chamonix et d'Annecy, ont débuté le mois dernier.

### **Le bulletin neige et avalanches fait peau neuve**

Source : [Météo-France](#), 20/02/2012

Le bulletin d'estimation du risque d'avalanches diffusé quotidiennement par Météo-France vient d'être rénové, enrichi et commenté. Les informations principales sont mises en avant pour faciliter leur mémorisation et leur compréhension par tous les pratiquants de la montagne (randonneurs, amateurs ou professionnels, skieurs hors-pistes).

### **Evaluation des risques volcaniques dans les Antilles**

Source : [Technicités.fr](#), 27/02/2012

"Une campagne de forages sous-marins est en cours dans les Antilles afin de mieux évaluer les risques liés à l'activité volcanique dans cette région exposée, ainsi que leurs effets collatéraux."

### **Les radars à tsunami évalueront mieux et plus rapidement leur hauteur**

Source : [bulletins-electroniques.com](#), 16/03/2012

Au Japon, un programme de recherche associant notamment l'Université du Kansai, le Ministère du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme (MLIT) et le Ministère des Affaires intérieures et des Communications (MIC), vise à la création d'un système d'alerte de nouvelle génération permettant de déterminer de manière plus précise l'amplitude d'un tsunami dans les cinq minutes suivant un séisme. Ces recherches devraient durer deux ans et aboutir à un système opérationnel dans quatre à cinq ans, en prévision du redouté tremblement de terre du Tokai, et des failles associées Tonankai et Nankai.

### **Japon : La compagnie ferroviaire JR Est modernise son réseau dans l'optique d'un tremblement de terre**

Source : [bulletins-electroniques.com](#), 16/03/2012

Japan Railways Est, la plus importante compagnie ferroviaire du monde, a décidé le 6 mars 2012 d'engager d'importants travaux de modernisation de son réseau. Ceux-ci répondent aux nombreuses annonces qui se sont succédées quant à la survenue dans les prochaines années d'un important tremblement de terre dans la région métropolitaine de Tokyo (de l'ordre de 7 sur l'échelle Shindo de l'agence météorologique japonaise).

### **Des forages aux Antilles pour mieux évaluer les risques liés à l'instabilité des volcans**

Source : [Bureau Central Sismologique Français \(BCSF\)](#), 20/03/2012

Du 3 mars au 17 avril 2012, une campagne océanographique internationale aura lieu au large des îles de l'arc des Petites Antilles. Cette campagne vise à mieux comprendre les volcans de l'arc et évaluer les risques associés à leurs instabilités, susceptibles de provoquer des tsunamis.

### **CLIMATE-ADAPT : un nouvel outil pour l'élaboration des politiques d'adaptation au changement climatique**

Source : [Commission européenne](#), 23/03/2012

La plate-forme européenne d'adaptation au changement climatique (CLIMATE-ADAPT), outil interactif sur l'adaptation au changement climatique, a été mise en ligne le 23 mars 2012 à l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) à Copenhague. Ce site internet accessible au public vise à aider les responsables politiques au niveau de l'Union européenne et aux niveaux national, régional et local dans la mise au point de mesures et de politiques d'adaptation au changement climatique.

## RISQUES TECHNOLOGIQUES

---

**Un réacteur innovant permettra de réduire les déchets nucléaires**

Source : [La Croix](#), 13/01/2012

"Une équipe franco-belge de physiciens a, pour la première fois, fait fonctionner une maquette de réacteur couplée à un accélérateur de particules. L'avantage d'une telle machine est de pouvoir, à terme, contrôler plus facilement le fonctionnement des réacteurs nucléaires et de produire des déchets nucléaires moins radio toxiques."

**Nucléaire - Un outil à destination des élus et du public : Quand Marcoule se prépare au pire**

Source : [Le Dauphiné Libéré](#), 17/02/2012

Comment réagir après une catastrophe nucléaire ? Quelles décisions prendre ? C'est pour répondre à ce besoin d'informations et de formation des élus, que la Commission locale d'information (CLI) de Marcoule/Gard, et l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) ont mis sur pied une interface (dénommée Opal) sur un site web permettant de simuler des situations "post-accidents nucléaires".

**Lancement de l'appel à projets "Recherche dans le domaine de la sûreté nucléaire et de la radioprotection"**

Source : [Actualités news environnement](#), 21/02/2012

Le 27 juin 2011, lors de la conférence de presse sur l'avancée du Programme d'Investissements d'Avenir, le Président de la République a annoncé le renforcement de la recherche dans le domaine de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. Cet appel à projets est doté d'une enveloppe de 50 millions d'euros et sa gestion a été confiée à l'Agence nationale de la recherche. Sa date de clôture a été fixée au 26 avril 2012. [En savoir plus : http://www.agence-nationale-recherche.fr](http://www.agence-nationale-recherche.fr)

**"La sûreté nucléaire à la lumière des événements de Fukushima"**

Source : [Enerzine.com](#), 23/02/2012

Le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) étudie les éléments techniques de sûreté dans les réacteurs nucléaires, en soutien aux autorités de sûreté et aux industriels. Il explique que la mise en place dès maintenant de programmes de R&D permettront d'alimenter les études de conception de réacteur pour les prochaines décennies.

**[Fukushima] Projet Freebird**

Source : [Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire \(IRSN\)](#), 29/02/2012

Le projet Freebird (Fukushima Radiation Exposure and Effects in BIRD populations) lancé en 2011 a pour objectif d'étudier les effets des rayonnements ionisants chez les oiseaux dans la zone contaminée de 100 km autour de Fukushima. Projet porté par l'IRSN (Laboratoire d'écotoxicologie des radionucléides) avec l'Université d'Etat d'Arizona de Tempe (Etats-Unis) et l'Université de Tsukuba (Japon), il vise à déterminer si des liens existent entre les doses reçues par les oiseaux, les modifications physiologiques observées et leurs conséquences sur la reproduction.

**Lancement de l'appel à projets "Recherche dans la sûreté nucléaire et la radioprotection"**

Source : [SFEN \(Société Française d'Energie Nucléaire\)](#), 01/03/2012

Lancé le 20 février, l'appel à projets "Recherche dans le domaine de la sûreté nucléaire et de la radioprotection", qui avait été annoncé par N. Sarkozy en juin dernier, est doté de 50 millions d'euros. Géré par l'Agence nationale de la recherche (ANR), il vise à stimuler les recherches sur certaines thématiques, suite à l'accident de Fukushima.

Dans les Landes, deux communes s'équipent d'une solution satellite pour communiquer en cas de crise

Source : [Aqui.fr](http://Aqui.fr), 02/02/2012

Suite à la tempête Klaus de janvier 2009, au cours de laquelle le réseau téléphonique de certaines communes a été interrompu pendant plus d'une semaine, deux communes des Landes, avec le soutien financier de l'Association des maires des Landes, se sont équipées d'une solution satellite pour conserver un moyen de communication en cas de crise. C'est une première en France.

**Un nouveau système d'information sur le temps et le climat devient opérationnel**

Source : [Organisation météorologique mondiale \(OMM\)](http://Organisation météorologique mondiale (OMM)), 06/02/2012

Un nouveau système d'information international destiné à faciliter et développer l'échange de données météorologiques, climatiques et hydrologiques -et à réduire les dépenses correspondantes- est désormais opérationnel. Il facilitera la recherche et l'utilisation des observations et produits météorologiques ainsi que leur échange avec un large éventail de partenaires, et notamment les milieux de la recherche et de la réduction des risques de catastrophes.

**"Urgence !" une application dédiée aux gestes qui sauvent**

Source : [GMF](http://GMF), 16/02/2012

La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF), en partenariat avec la GMF, lance "Urgence !" pour iPhone, une application consacrée aux gestes qui sauvent. Une application téléchargeable gratuitement, qui peut permettre de venir en aide aux victimes, et contribuer à sauver des vies.

## POUR ALLER PLUS LOIN...

Le Centre de ressources de l'IRMa vous propose quelques documents sélectionnés dans sa bibliothèque ou sur Internet.

Vous souhaitez consulter :

- l'intégralité du fonds de la bibliothèque, [rendez-vous sur le catalogue en ligne](#),
- [les dernières acquisitions](#)
- [les sélection thématiques](#)
- [les notes de lecture](#)

[Livre] - [Phénomènes naturels et risques : Quelles responsabilités ?](#)

[Seillan, Hubert](#) , 2012, Bordeaux : Éd. Préventique, 172 p.

Ce livre a pour ambition de montrer que l'Etat ne peut seul satisfaire aux aspirations légitimes de sécurité des populations. Ainsi, s'il doit garder la responsabilité majeure, il doit pouvoir compter sur la mobilisation de tous.

D'autres responsabilités doivent être mobilisées, celles des collectivités publiques, des entreprises et des particuliers.

Sur ce thème général, un ministre, un député, un préfet, des hauts fonctionnaires, des experts et des observateurs éclairés font part de leurs convictions.

Plusieurs catastrophes sont examinées de près : les tempêtes Xynthia (2010) et Klaus (2009), le séisme en Haïti (2010) et l'Aquila (2009), le cyclone Katrina (2005)...

[Article] - [Travaux et réseaux, les liaisons dangereuses](#)  
[Environnement magazine](#), N° 1706, Avril 2012, p. 35

Le téléservice public Réseaux et canalisations (Guichet Unique) ouvre ce mois-ci. De grands bouleversements en perspective pour l'organisation des travaux à proximité de réseaux. Rappel du calendrier d'application qui s'étend jusqu'en janvier 2019.

[Livre] - [Collectivités territoriales : relever le défi de la loi Grenelle II : Tout le contenu de la loi "Grenelle II" à destination des Collectivités territoriales](#)  
[Paul, Gwendoline](#) Paris : Gualino ; Lextenso éd., 2011, 252 p.

Véritable monument législatif, la loi "Grenelle II" (loi du 12 juillet 2010) se présente comme une "boîte à outils" devant permettre d'atteindre les objectifs fixés par la "Grenelle I" et de réformer dans de très nombreux domaines pour parvenir à relever le défi des prochaines années et décennies : concilier la croissance économique et le respect de l'environnement.

Ce livre présente l'ensemble du contenu de la loi "Grenelle II" à destination des collectivités territoriales dans les 11 domaines suivants : les bâtiments ; l'urbanisme ; la publicité et les enseignes ; les transports ; l'énergie et le climat ; la biodiversité ; les déchets ; les risques naturels ; la santé ; l'eau potable, l'eau de pluie et l'assainissement ; la gouvernance.

[Livre] - [Norme NF ISO 31000 Management du risque. Principes et lignes directrices](#)  
[Association Française de Normalisation \(Afnor\)](#), La Plaine Saint-Denis : AFNOR, 2010, 24 p.

Ce document reproduit intégralement la Norme internationale ISO 31000:2009. Il fournit des principes et des lignes directrices générales sur le management du risque quelle que soit la structure (entreprise publique ou privée, collectivité, association, groupe ou individu).

[Livre] - [Habiter les territoires à risques](#)  
[November, Valérie \(Dir.\) - Penelas, Marion \(Dir.\) - Viot, Pascal \(Dir.\)](#), Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 2011, 252 p.

Cet ouvrage retrace les processus d'identification des risques, leur saisie par les collectivités et leur résilience post-catastrophe.

Il vise à donner des clés de compréhension sur les logiques territoriales à l'œuvre dans des zones dites "à risque" et veut offrir une compréhension globale des risques et de leurs conséquences sur les territoires qu'ils affectent.

Ce livre réunit pour la première fois des contributions orientées vers l'examen de la relation "risques-territoires", selon plusieurs horizons de recherche anthropologie, architecture, géographie, sociologie des sciences et techniques et urbanisme.

Il est destiné à toute personne curieuse d'accéder à la compréhension des dynamiques territoriales et sociétales des risques, et plus particulièrement aux chercheurs et aux acteurs engagés dans ces questions.

[Rapport] - [Rapport sur l'indemnisation des dégâts miniers](#)  
[Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement / CGEDD - \[Vaulont, Isabelle\]\(#\) - \[Vo Van Qui, Jean\]\(#\) - \[\\[et al.\\]\]\(#\)](#), 2011, 141 p.

Les activités minières sont susceptibles de causer des dommages importants, parfois longtemps après la fin des exploitations.

Depuis les années 90, le code minier et le code des assurances ont été modifiés pour renforcer les modalités d'indemnisation de sinistres miniers. Il subsiste toutefois, de la part d'élus et d'associations de défense des victimes, des demandes d'amélioration et de modification de ce dispositif. Après un état des lieux présentant les dégâts miniers qui ne se limitent pas aux affaissements, le dispositif d'indemnisation existant, les problèmes qu'il soulève et les principales demandes formulées par les élus et les associations, le rapport formule des orientations possibles pour l'avenir. Elles portent sur le maintien opérationnel d'un dispositif d'intervention pour faciliter les indemnisations, le renforcement de l'effectivité du principe de responsabilité de l'exploitant, l'apport d'un soutien aux victimes les moins armées pour se défendre et la non remise en cause de la stabilité des situations juridiques.